



N° 34

Le 17 février 1993

M^{me} McDOUGALL LANCE UNE SÉRIE DE BANDES VIDÉO POUR LES VOYAGEURS

La ministre des Affaires extérieures, M^{me} Barbara McDougall, lance aujourd'hui la nouvelle série de quatre bandes vidéo produites par le ministère, intitulée «Bon voyage, mais...» au *Canada Square Cinemas* de Toronto. La série vise à informer les Canadiens de la nécessité de mieux préparer leur voyage à l'étranger et à les sensibiliser, avant le départ, à certains problèmes qu'ils pourraient rencontrer.

La série, qui comprend quatre épisodes de 27 minutes, aborde plusieurs des questions les plus préoccupantes pour les Canadiens qui voyagent à l'étranger. La série a été filmée dans 10 pays; les scènes de voyage sont accompagnées de trucs et de conseils fournis par les agents consulaires du Canada et par des Canadiens qui ont une expérience des voyages internationaux.

«Chaque année, près de deux millions de Canadiens demandent l'aide de nos agents consulaires pour résoudre une grande diversité de problèmes. Cette série, qui fait appel à l'expérience, donne au voyageur -- expérimenté ou novice -- de l'information utile pour assurer le succès de son séjour à l'étranger», a déclaré M^{me} McDougall.

Le ministère offre actuellement la série aux réseaux publics de télévision et aux groupes intéressés. La série sera aussi distribuée aux écoles et aux bibliothèques du Canada. Le ministère collabore avec l'industrie touristique pour trouver d'autres moyens de diffusion.

La série est la dernière initiative prise par le ministère dans le cadre de son Programme de sensibilisation aux services consulaires, qui vise à aider les Canadiens à mieux préparer leur voyage et à mieux se débrouiller à l'étranger.

En plus de cette série, le Programme a produit une bande vidéo éducative pour les jeunes Canadiens («*Jeunes et frontières*»), des brochures sur diverses questions liées aux voyages, et la brochure «Bon voyage, mais...» qui accompagne chaque passeport canadien délivré et qui est distribuée aux agents de voyages du Canada.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
(613) 995-1874

Document d'information

SÉRIE DE BANDES VIDÉO «BON VOYAGE, MAIS...»

- La série de bandes vidéo «Bon voyage, mais...» est une production du Programme de sensibilisation aux services consulaires d'Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada. Le Programme vise à permettre aux Canadiens de mieux préparer leur voyage et de mieux se débrouiller à l'étranger.
- La série, qui comprend quatre épisodes de 27 minutes, combine des entrevues avec des Canadiens ordinaires qui donnent leurs suggestions pour un voyage sans problème et des observations fournies par certains agents consulaires du Canada.
- La série a été filmée à 20 emplacements dans 10 pays avec l'aide d'une équipe de production de Tier One Communications Corporation de Toronto. Ces pays sont les États-Unis, la Jamaïque, Belize, le Mexique, la France, l'Italie, la Turquie, l'Égypte, la Thaïlande et Hong Kong. Le budget pour la série était de 300 000 dollars.
- La série vise à informer les Canadiens de la nécessité de mieux préparer leur voyage à l'étranger et à les sensibiliser, avant le départ, à certains problèmes qu'ils pourraient rencontrer.
- La série explique aussi ce que les missions diplomatiques et consulaires du Canada peuvent et ne peuvent pas faire pour les Canadiens en difficulté à l'étranger.
- La série sera distribuée aux réseaux publics de télévision, aux écoles et aux bibliothèques du Canada et aux groupes intéressés. Le ministère collaborera aussi avec l'industrie touristique pour trouver d'autres moyens de diffusion.
- La série de vidéos «Bon voyage, mais...» s'ajoute à d'autres initiatives du Programme de sensibilisation aux services consulaires, dont la brochure «Bon voyage, mais...» qui accompagne chaque passeport canadien délivré, une bande vidéo

éducative pour les jeunes Canadiens («*Jeunes et frontières*»), des brochures traitant de questions comme l'assurance-maladie et la protection des objets de valeur, et une grande campagne de publicité ciblant les jeunes, les personnes âgées et le grand public voyageur.

• Le Programme de sensibilisation aux services consulaires collabore avec le Programme d'information antidrogue du ministère pour dissuader les Canadiens qui se rendent à l'étranger de transporter ou de consommer des drogues illicites à l'extérieur de nos frontières.